

Agriculture et stratégie Trame verte et bleue : élaborer et mettre en œuvre une politique dans les espaces agricoles de Rhône-Alpes

Par l'étendue des espaces qu'elle gère, l'agriculture tient une grande place dans l'élaboration de la stratégie Trame verte et bleue. La question agricole est cependant délicate à traiter, car pour partager les problèmes et les solutions, il s'agit de passer au-delà des tensions fréquentes entre agriculture et environnement. Cet article retrace la façon dont un accord multi-partenarial s'est construit dans l'ancienne région Rhône-Alpes sur les zones de grandes cultures céréalières de plaine. Aujourd'hui, dans ces territoires, les agriculteurs s'approprient progressivement les préoccupations liées aux continuités écologiques.



La Trame verte et bleue (TVB), politique du Grenelle de l'environnement mise en place en 2012, a pour ambition d'inscrire la préservation et la restauration de la biodiversité dans les documents d'aménagement du territoire, en particulier dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Elle vise la (re)constitution d'un réseau écologique cohérent permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. Elle se fonde sur le concept de réseau écologique associant les réservoirs de biodiversité et les corridors les reliant.

La stratégie TVB s'est traduite au niveau régional par l'élaboration de schémas d'aménagement du territoire, les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), co-élaborés par l'État et la Région. En ex-région Rhône-Alpes, la question agricole a été délicate à traiter lors de l'élaboration du SRCE. En effet, l'agriculture a fait l'objet de controverses entre ses représentants et ceux de l'environnement, leurs avis divergeant sur l'aptitude des secteurs agricoles à assurer la survie et les déplacements des espèces. Pour parvenir à un accord, de nombreuses négociations ainsi que des expertises ont été nécessaires. Cet accord a été rendu possible notamment grâce à l'introduction de la notion de « perméabilité ».

Dans ce processus, trois moments ont joué un rôle prépondérant. Le premier, avant le démarrage du SRCE, concerne en 2009 et en 2010 l'élaboration d'une cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (RERA). Le deuxième, lors de l'élaboration du SRCE entre 2011 et 2014, s'est traduit par la formalisation de la notion

d'espace perméable. Le troisième moment, depuis 2016, est celui de la mise en œuvre du volet agricole du SRCE via un projet de recherche-action impliquant fortement les agriculteurs.

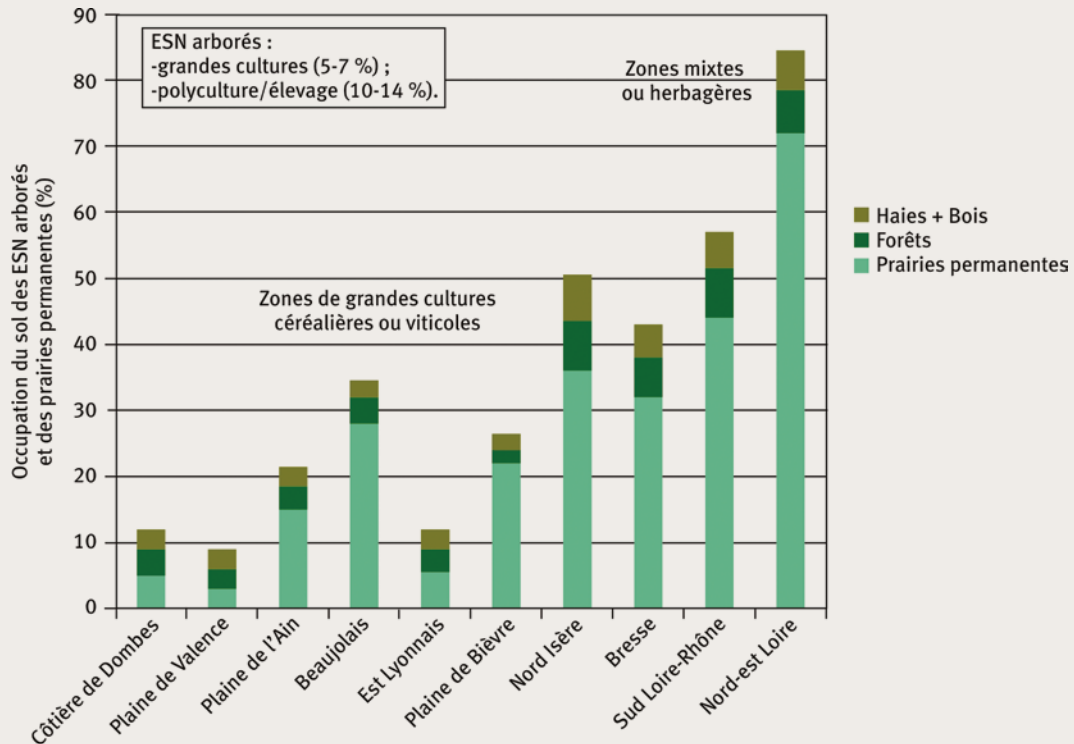
Nous allons décrire ces trois moments et montrer comment l'introduction progressive de la notion de « perméabilité » dans le SRCE permet de porter un nouveau regard sur les espaces agricoles et de mobiliser les agriculteurs.

L'imperméabilité des zones agricoles de monocultures dans le RERA Rhône-Alpes

Le RERA est une cartographie régionale de la trame écologique de Rhône-Alpes qui s'appuie sur la représentation de sept continuums favorables à la circulation des espèces et de zones ne la permettant pas. La plupart des espaces agricoles orientés vers l'élevage ou la polyculture élevage font partie des continuums comme les forêts et les milieux aquatiques et humides. En revanche, les « zones agricoles de monocultures », c'est-à-dire les grandes cultures céréalières et viticoles de plaine, constituent une « trame jaune » n'appartenant à aucun continuum et évaluée comme imperméable aux déplacements des espèces, à un degré juste inférieur à celui des zones urbanisées.

Ce qualificatif stigmatisant les grandes cultures a occasionné des prises de position très vives de la profession agricole. Craignant que ce diagnostic soit à l'origine d'un zonage environnemental imposant de nouvelles contraintes, la chambre régionale d'agriculture l'a contesté. Pour elle, l'agriculture régionale est dans sa

❶ Occupation du sol par les éléments semi-naturels (ESN) arborés et les prairies permanentes dans différents territoires de Rhône-Alpes dans lesquels plus de 75 % de l'espace est occupé par l'agriculture : malgré un contraste fort avec les zones herbagères et mixtes, il y a une présence notable d'ESN et de prairies permanentes dans les zones de grandes cultures (sources : Registre parcellaire graphique et BD TOPO IGN).



totalité favorable à la biodiversité et le mode d'élaboration de la cartographie s'est fait sans l'associer en privilégiant les associations de protection de la nature. Ainsi, au lancement de l'élaboration du SRCE, la réaction de la profession agricole fut la contestation puis la tentative d'un rejet en bloc de la démarche.

L'introduction de la notion de « perméabilité » dans le SRCE Rhône-Alpes

Ces tensions ont conduit l'équipe technique en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SRCE, avec l'accord du comité régional « Trame verte et bleue », à revenir à un statu quo entérinant le manque de connaissances sur les fonctionnalités écologiques des paysages de la « trame jaune » et d'engager un travail de diagnostic de leur structure écopaysagère. Cette étude a impliqué l'ISARA-Lyon (école d'enseignement supérieur en agriculture, alimentation et environnement), la chambre régionale d'agriculture, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature) et un représentant de l'équipe technique du SRCE. Ce travail s'est concrétisé par différentes cartes et graphiques représentant les densités en éléments semi-naturels du paysage (ESN : haies, bosquets, prairies, jachères, bandes enherbées etc.), ces derniers ayant un rôle écologique fonctionnel important (INRA, 2012). Ce travail s'appuie sur des bases de données plus fines que celles du RERA : Registre parcellaire graphique (RPG) et couche végétation de la base de données de l'Institut géographique

national, ainsi que sur des observations de terrain. Il a montré que même dans les paysages dominés par les grandes cultures, il y a des prairies permanentes, parfois au-delà de 20%. De plus, même si la densité d'ESN demeure modeste dans les zones de grandes cultures, les surfaces totales qu'ils occupent varient de 9,4% à 27% (figure ❶). Il existe également des assolements de cultures diversifiés dans l'espace et d'une année à l'autre (figure ❷). Non seulement la « trame jaune » n'est pas uniforme en termes de répartition des assolements et donc de degré d'uniformisation du paysage, mais il devenait difficile de considérer, de façon abrupte, les « zones agricoles de monocultures » comme « imperméables ».

Cette étude a fait l'objet d'interprétations contradictoires par le monde agricole et celui de l'environnement, néanmoins, elle a fortement contribué à un rapprochement de ces acteurs. Pour en finir avec ces oppositions, dans sa séance du 22 octobre 2012, le comité régional « Trame verte et bleue » a décidé de poursuivre le travail pour « définir un gradient de perméabilité des espaces agricoles » tout en se donnant la possibilité d'envisager des actions de maintien et de renforcement des structures écopaysagères au sein des espaces agricoles.

Dans sa version finale adoptée en juin 2014, le SRCE identifie trois grands types de continuités écologiques en plus des réservoirs de biodiversité (25% du territoire régional). Les 49 corridors axes traduisent des enjeux de connexion localisés et les 219 corridors fuseaux rendent compte de connexions globales et

► rassemblent des corridors proches. Enfin, les espaces perméables « *correspondent à des paysages globalement bien conservés et favorables aux déplacements de la faune et [...] jouent de ce fait un rôle essentiel pour assurer la cohérence du réseau écologique. Les espaces perméables « terrestres » majoritaires sont constitués d'espaces à dominantes agricole, forestière et naturelle.* » (Région Rhône-Alpes et préfecture de la Région Rhône-Alpes, 2014). Les enjeux autour des espaces perméables sont importants, en effet, le SRCE considère que près de 45 % du territoire régional sont des espaces de perméabilité forte et 20 % du territoire des espaces de perméabilité moyenne.

Finalement, reconnaître la perméabilité des espaces agricoles a permis de renouer avec les acteurs agricoles et de poser l'orientation acceptée par tous de « *préserver et d'améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers* » (orientation 3 du SRCE). La mise en œuvre du SRCE, démarrée en 2015, s'appuie notamment sur :

- l'émergence de territoires de projet en faveur de la TVB (orientation 7 du SRCE). Il s'agit d'initier ou de renforcer des démarches opérationnelles dans des secteurs prioritaires, notamment au travers des contrats verts et bleus (CVB) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces derniers portés par des collectivités, sont des démarches multi-acteurs de préservation et de restauration des continuités écologiques au travers de travaux, d'études, de communication et d'animation ;
- l'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités écologiques (orientation 5 du SRCE). Il inclut le projet de

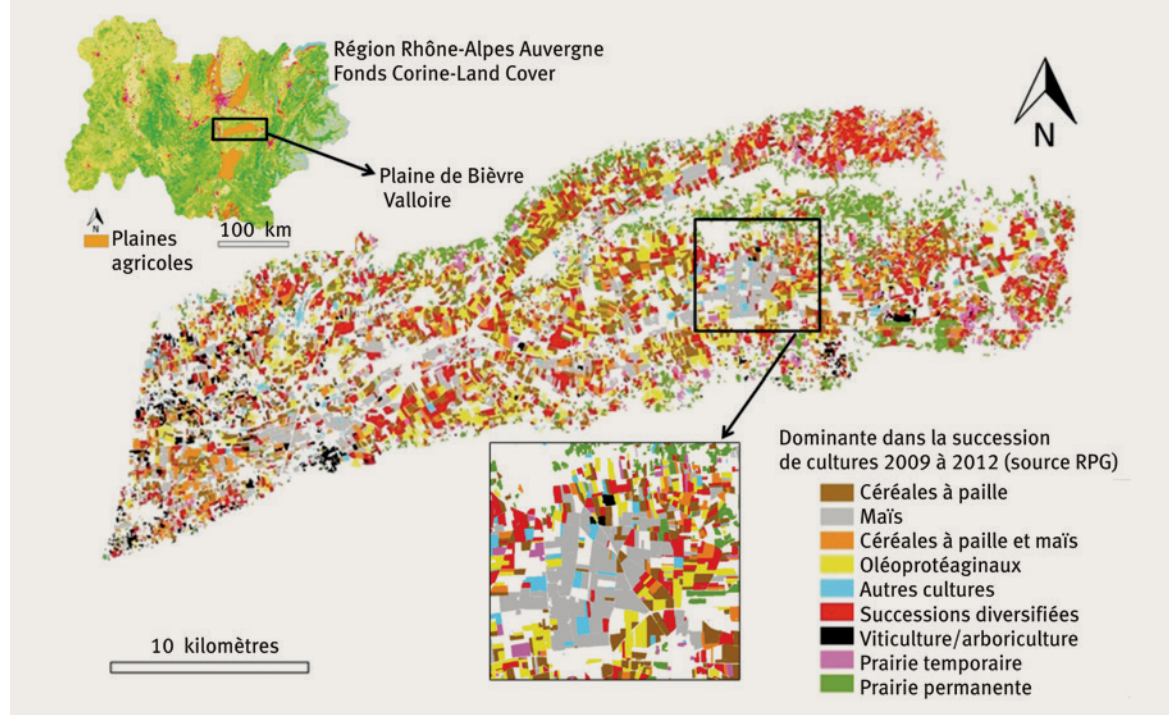
recherche-action « Perméabilité des espaces agricoles » visant à « *estimer la fonctionnalité « effective » des espaces agricoles pour le déplacement des espèces et la mettre en regard des dynamiques agricoles* ».

Impliquer les agriculteurs dans la mise en œuvre du SRCE

Un projet de recherche-action multipartenarial et interdisciplinaire

Le projet « Perméabilité des espaces agricoles » (2016-2020) est porté par l'ISARA-Lyon, en partenariat avec les chambres d'agriculture, des organisations naturalistes (Conservatoire des espaces naturels, Conservatoires botaniques nationaux, Ligue de protection des oiseaux, FRAPNA) et en lien avec les collectivités de trois territoires : le Syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain sur la plaine de Valence (Drôme), le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Bièvre-Liers-Valloire dans la plaine de Bièvre (Isère) et la Communauté d'agglomération Loire-Forez sur la plaine du Forez (Loire). Ces territoires ont été retenus pour deux raisons. D'une part, ils correspondent à des zones de plaines dominées par les grandes cultures et un peu de polyculture-élevage, considérées dans le SRCE comme les plus problématiques. D'autre part, ils sont tous engagés dans des contrats verts et bleus. En outre, dans la Bièvre et dans le Forez, la biodiversité est également prise en compte dans un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), cadre de mise en œuvre de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) de la politique agricole commune.

- ② Successions de cultures sur le territoire de Bièvre-Valloire (source : Registre parcellaire graphique).
 Même si on observe des agrégats de parcelles en monocultures ou peu diversifiées dans le temps (par exemple, le secteur en gris où le maïs est la culture dominante dans le temps et dans l'espace), la majorité de ce territoire se caractérise par des assolements diversifiés (i.e. dans l'espace).



Ce projet de recherche est organisé en deux axes. Le premier, associe écologie, agronomie, géographie, sociologie et économie pour produire des connaissances sur la perméabilité des espaces agricoles. Il s'appuie sur une analyse des relations entre dynamiques agricoles et socioéconomiques, structures des paysages et abondance de plusieurs groupes biologiques (flore messicole, entomofaune – en particulier auxiliaires des cultures – et avifaune). Le second axe est consacré à l'accompagnement et à l'analyse des dynamiques collectives de prise en compte de la perméabilité écologique par l'agriculture. Cet axe, conduit selon une démarche participative, associe animation de groupes d'agriculteurs, échanges de savoirs entre scientifiques et acteurs des territoires et co-construction de propositions opérationnelles pour la mise en œuvre de la stratégie TVB. Depuis le démarrage du programme, nous observons une transformation forte de la façon dont les agriculteurs envisagent la question des fonctionnalités écologiques.

Les fonctionnalités écologiques réappropriées par les agriculteurs

Au niveau régional, les agriculteurs ont été très peu présents dans l'élaboration du SRCE. Localement, seuls quelques-uns de leurs représentants professionnels participent à l'élaboration des PAEC, des contrats verts et bleus ou encore de documents d'urbanisme. La majorité des agriculteurs est quant à elle seulement invitée à contractualiser des actions dans le cadre d'un PAEC ou d'un contrat vert et bleu. Invités à adhérer à un problème public qui n'est pas le leur car justifié par des enjeux de préservation de la biodiversité définis hors de leur territoire et par d'autres, ils ont très logiquement du mal à y adhérer.

Notre projet a permis la création de nouvelles instances ouvertes aux agriculteurs des trois territoires où nous travaillons. Ces groupes d'une quinzaine d'agriculteurs sont animés selon des méthodes participatives par un conseiller de la chambre d'agriculture et nous-mêmes. Ils se réunissent une à deux fois par an. Dans ces groupes, il ne s'agit plus de planifier les modes d'occupation de l'espace, mais bien d'insérer dans la gestion des exploitations et les dynamiques agricoles, mais aussi dans le développement local, des préoccupations liées à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques. Les discussions, très concrètes, s'appuient sur des photographies aériennes et des cartes au 1/25000^e montrant la répartition des haies, cours d'eau, forêts, prairies, cultures et zones bâties (photo 1). Des visites de terrain pour observer la biodiversité et les paysages sont également organisées (photo 2). Les agriculteurs évoquent les lieux où il y a de la biodiversité ainsi que ceux « qui ont bien changé et où on ne trouvera pas grand-chose ». Ils en profitent pour relier ces constats à l'histoire du paysage, de l'agriculture et des autres activités de leur territoire.

Ce contexte ouvert à la diversité des points de vue conduit un certain nombre d'agriculteurs à imaginer des démarches innovantes, individuelles ou collectives, tels des « remembrements écologiques » ou la mise en place de chantiers d'insertion pour la taille manuelle des haies. Ils expriment aussi leurs difficultés face à des arbitrages qu'ils ont du mal techniquement ou socialement à faire. C'est le cas des exigences croissantes de leurs

concitoyens en matière de réduction de l'usage de phytosanitaires alors que le marché, c'est-à-dire les consommateurs, continue à exiger des produits alimentaires à l'aspect visuel parfait sans trace de piqûres d'insectes. Ainsi, comme le souligne l'un d'eux « il faudrait revoir la chose de bien plus haut, que l'agriculteur ne soit pas obligé de faire une agriculture intensive pour survivre et qu'il soit en phase avec son sol et les gens des alentours ». Aux enjeux écologiques mobilisés pour justifier la stratégie TVB, les agriculteurs opposent la présence d'anciens fossés ou de haies considérées comme surabondantes et compliquant leur travail. Dans les visites, l'observation de insectes les amène à évoquer leurs pratiques actuelles, mais aussi potentielles, en matière de protection des cultures. Ils mentionnent aussi des lieux qu'ils ont plaisir à fréquenter ou dans lesquels ils ont observé telle ou telle plante ou animal. En d'autres termes, ils font leur le problème public des continuités écologiques en l'inscrivant à la fois dans leurs savoirs locaux et dans leurs différentes préoccupations : autres problèmes d'environnement comme l'eau, réglementations diverses, protection des cultures, organisation et avenir de leur exploitation, exercice du métier et vie dans des territoires souvent de plus en plus urbanisés, etc.

1 Échanges avec des agriculteurs de la plaine de Valence sur les zones intéressantes ou critiques en matière de biodiversité (janvier 2017).



2 Échanges sur la structure et l'évolution des paysages avec des agriculteurs de la plaine du Forez (février 2018).



► Ainsi, les responsabilités du problème de la biodiversité sont aussi envisagées comme plus partagées : ce n'est plus seulement l'agriculture intensive qui est accusée, mais un ensemble de transformations et d'activités du territoire que les agriculteurs, en tant qu'habitants, peuvent à leur tour interpeller.

Conclusion : du paysage de l'écologie à celui du développement

En Rhône-Alpes, la notion de perméabilité écologique a marqué la dynamique du SRCE et a contribué à des transformations de la notion de paysage (Fleury *et al.*, 2018). De paysage de l'écologie, associant réservoirs de biodiversité et corridors, le paysage est devenu instrument de l'aménageur planificateur des modes d'occupation de l'espace. Enfin, il prend aujourd'hui le statut d'un paysage de développement multifonctionnel et vécu, permettant de dépasser les oppositions habituelles entre espaces et logiques de production et espaces et logiques de protection. Ceci permet de mobiliser une diversité d'acteurs, en particulier les agriculteurs.

Ces transformations du statut du paysage nous confortent dans la nécessité de développer une approche globale des relations entre activités humaines, paysage et biodiversité. Dans notre projet de recherche, nous envisageons le paysage comme le produit matériel et immatériel, en constante évolution, des interactions entre société humaine et milieu biophysique. La perméabilité écologique est envisagée comme liée à la structure et à l'évolution de la « mosaïque paysagère » dont la diversité et l'hétérogénéité sont un support pour la vie et les déplacements de la faune et de la flore. Cette structure paysagère et son évolution sont elles-mêmes liées aux activités des agriculteurs et des autres gestionnaires du territoire, ainsi qu'aux contextes territoriaux (sols et climats, organisation des filières agricoles, réglementations et politiques publiques, organisation sociale, grands aménagements, histoire du territoire, etc.). Une approche dynamique et compréhensive du paysage et des pratiques et des représentations des agriculteurs est ainsi essentielle pour évaluer et améliorer la perméabilité des espaces agricoles.

Suite à l'adoption de la loi Notre en 2015, le contexte législatif a évolué. Les Régions doivent désormais porter l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui rassemblera plusieurs schémas régionaux dont le SRCE. Ce changement traduit une volonté d'inclure les questions de biodiversité dans une vision plus large et globale de l'aménagement et du développement. Là encore, cette conception globale portée par les futurs SRADDET invite à une approche large des continuités écologiques associant la caractérisation de leurs fonctionnalités écologiques à la prise en compte de leurs interrelations avec les dynamiques sociales et économiques des territoires. ■

Les auteurs

Claire HEINISCH et Philippe FLEURY

ISARA-Lyon, département ASTER
(Agriculture, systèmes alimentaires et territoires), Laboratoire d'études rurales,
23 rue Jean Baldassini,
F-69364 Lyon Cedex 07, France.

✉ cheinisch@isara.fr

✉ pfleury@isara.fr

Benoît SARRAZIN

ISARA-Lyon, département AGE
(Agroécologie et environnement),
23 rue Jean Baldassini,
F-69364 Lyon Cedex 07, France.

✉ bsarrazin@isara.fr

Remerciements

Ce travail bénéficie du cofinancement de l'Union européenne dans le cadre du fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a également bénéficié du programme « Diva : action publique, agriculture et biodiversité » du ministère de la Transition écologique et solidaire.

EN SAVOIR PLUS...

📄 FLEURY, P., DELCLAUX, J., GUISEPELLI, E., HEINISCH, C., 2018, *Du paysage de l'écologie à celui du développement. Projets de paysage*, disponible sur : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/du_paysage_de_l_cologie_celui_d_veloppement

📄 INRA, 2012, *Agriculture et Biodiversité. Valoriser les synergies*, Versailles, Éditions Quae, 178 p.

📄 RÉGION RHÔNE-ALPES, PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES, 2014, *SRCE, Schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes*, Rapport, Lyon, 252 p.



Une approche dynamique et compréhensive du paysage et des pratiques et représentations des agriculteurs est essentielle pour évaluer et améliorer la perméabilité des espaces agricoles.